

Coudat, le 12 déc. 1922.

Monsieur le Préfet du Cantal,
Aurillac.

Le soussigné: Fioroni
Alfred, de nationalité italienne, résidant à
Coudat, (Cantal), sollicite l'autorisation
de se rendre à son pays d'origine pour quarante
cinq jours et vous prie de vouloir bien lui
délivrer les papiers nécessaires.

Fioroni Alfred

Je pars sous l'avis de la
Commune de Coudat, avec avis favorable.

Coudat, le 12 déc. 1922.

Tout le faire expédié
le 12^e décembre,

Vernhet

